

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PROPAGANDE RÉPUBLICAINE

Les élections approchent et il n'apparaît pas que le parti républicain prenne l'initiative d'une organisation quelconque en face de la coalition bizarre qui depuis longtemps s'appête à livrer assaut aux institutions du pays.

La victoire paraît si certaine à nos amis qu'ils ne croient pas utile de s'émouvoir outre mesure de l'agitation nationaliste. Ils ont grandement tort. L'électeur n'a pas toujours le temps d'approfondir les questions politiques. Il est porté à prendre pour du dédain ce qui est la sérénité calme du succès assuré et il peut se laisser prendre aux protestations fallacieuses et cyniques des charlatans de la politique. Il importe au plus haut point de renseigner les masses électorales et d'ouvrir une action offensive et défensive ; de montrer l'inanité et la ridicule des calomnies déversées sur la tête des républicains, de percer à jour les masques trompeurs de nos éternels ennemis, de faire connaître les réformes accomplies par le régime qui nous est cher malgré ceux qui veulent le détruire et prétendent le remplacer.

La partie négative de la propagande républicaine, celle qui doit avoir pour but d'indiquer les véritables intentions des nationalistes, est relativement facile. Leurs alliances, leurs compromissions, les noms dont ils se réclament permettent à montrer quel est leur but réel : la destruction de la République et l'instauration d'une monarchie. Que serait cette monarchie ! Se rattacherait-elle au régime de juillet ou à l'empire plébiscitaire ? Ils n'en savent rien eux-mêmes ; mais il suffit de constater que l'un des fondateurs de la ligue dite de la Patrie française est M. le duc de Broglie pour s'apercevoir que si cette association politique avait le courage de porter le nom qui lui convient : elle s'appellerait : Ligue des Seize-Mayeux.

Quelles sont les instigatrices de ces sociétés de dames quêteuses qui potinent, prient et quêtent pour la sainte cause ? Les nobles dames du faubourg Saint-Germain qui ne peuvent se consoler de la disparition de la cour impériale où les toilettes et les scandales étaient si bien portés. Ce sont les restes de cet entourage néfaste qui fit commettre à l'homme de Sedan plus de fautes qu'il n'aurait voulu, et ce n'est pas peu dire. Ce sont celles qui faisaient des vœux pour le maréchal il y a vingt-cinq ans et qui douze ans plus tard déposaient aux genoux d'un général rebelle leurs offrandes et leur admiration.

Où tout cela est facile à dire et devant l'évidence toutes les hésitations de l'électeur disparaîtront, il reconnaîtra sous le fard les figures vieillies et falotes que tant de fois déjà il a renvoyées chercher un nouveau masque, mais encore faut-il le dire et le répéter.

La même faute est commise à chaque période électorale. On croit le succès assuré et on attend pour combattre que l'ennemi ait déjà entamé la place, que la période électorale soit déjà ouverte. Tout le monde sait fort bien cependant que pendant la période

électorale il est beaucoup plus difficile de faire approuver les choses raisonnables et sensées qu'en tout autre moment. Les esprits s'aigrissent, les discussions s'irritent ; chacun conserve son opinion ; les raisons cèdent le pas aux injures. Les nationalistes le savent fort bien et, aussi bien dans les réunions publiques qui précèdent le scrutin que dans leurs affiches de dernière heure on ne trouve que des calomnies plus ou moins ordurières, des appels à la démagogie et à la colère. Laissons leur ce terrain marécageux et nauséabond qui leur a toujours appartenu et continuons, nous, dans celui du bon sens, ils ne viendront pas nous y attaquer ; mais nous le répétons, il est absolument nécessaire d'agir dès maintenant. Si vous rappelez en ce moment que tel candidat a été successivement bonapartiste et boulangiste pour aboutir aujourd'hui au nationalisme, pas un de ses partisans n'osera s'élever devant l'évidence du fait et l'opinion publique sera forcée d'en convenir ; dans trois semaines un forcené vous fermera la bouche par un retentissant ; « Vous mentez » ou autre aménité de ce genre et quelques électeurs déjà trompés par de fausses déclarations, resteront sous le coup de ce démenti et ne se donneront pas la peine de rechercher de quel côté est la vérité.

Ils abandonneront le démocrate pour courir au démagogue. Voilà ce qu'il faut éviter.

Il est de toute nécessité que les partis soient dès maintenant nettement délimités ; que les républicains prennent position et se préparent à la lutte. Les succès de nos ennemis sont causés par nos maladresses et non par leur force qui n'existe pas. Le pays a nettement signifié qu'il ne voulait plus de l'empire ou d'un régime qui rappellerait l'empire. Il veut la République qui, fondée en 1871 a su réparer les fautes d'un régime néfaste, rétablir l'influence de la France à l'étranger et assurer la paix.

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mars 1902

M. Delcassé dépose un projet tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour les frais de voyage de M. Loubet en Russie.

Le crédit de 500,000 fr. est voté.

M. Firmin Faure dépose une proposition relative au chemin de fer de Bagdad, qui ne pourra être autorisé que par un vote de la Chambre.

L'urgence est refusée à cette proposition.

MM. Bouveri et Coutant déposent une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 500,000 fr. destiné à venir en aide aux ouvriers victimes du chômage.

L'urgence est repoussée.

La Chambre revient aux lois électorales.

Le texte de la commission sur l'affichage est voté.

Le projet de loi sur les candidatures multiples est repoussé.

M. Gauthier de Clagny fait voter un amendement tendant à enlever aux préfets le droit de refuser à un candidat le récépissé définitif de la déclaration de candidature.

M. Vaillant dépose un amendement tendant à exclure du bénéfice de cet amendement les membres des familles régnantes et des condamnés de la Haute-Cour.

M. Allemane demande l'inéligibilité des membres des familles régnantes et des condamnés de la Haute-Cour, dont les déclarations de candidature se trouveraient ainsi nulles.

Le renvoi à la commission de ces motions est prononcé. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 24 mars 1902

Le Sénat reprend le budget de la guerre. Le général André demande que les chiffres proposés par le gouvernement sur les chapitres 1 et 2 soient votés.

Après une discussion le chapitre 1^{er} est voté, et sans débat les 23 premiers chapitres sont également votés.

Le Sénat repousse le crédit dit du vin au soldat.

Le Sénat adopte le projet relatif au crédit de 500,000 fr. pour le voyage de M. Loubet en Russie.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le Bilan financier

Le Journal Officiel publie un rapport adressé par le ministre des finances au président de la République et indiquant la situation financière de la France pendant les années 1898, 1899, 1900 et 1901. L'exercice 1898 s'est soldé par un excédent réel de 235 millions 498,478 fr. L'exercice 1899 s'est soldé par un excédent réel de 96 millions 774,181 fr. L'exercice 1900 s'est soldé par un excédent réel 11.460.327 fr. Seul, l'exercice 1901 se solde par une moins-value de 65,460,327 fr. ; il en résulte donc un excédent total de 276 millions 976,274 fr. sur l'ensemble des quatre exercices. Il n'est donc pas exact de dire, comme le prétendent les journaux nationalistes, que la situation financière s'est aggravée depuis la formation du ministère actuel. En effet, si l'on n'envisage que la gestion du cabinet Waldeck-Rousseau pendant les trois années 1899, 1900 et 1901, on constate que ces trois exercices ont donné au pays un bénéfice net de 141 millions 477,696 fr.

Le budget de la guerre au Sénat

Le rapport de M. le sénateur Waddington sur le budget de la guerre a été distribué samedi.

Comme on pouvait s'y attendre, il ne fait pas bon accueil à la plupart des innovations qui ont été votées par la Chambre des députés.

Ainsi, il s'oppose au projet de suppression de l'appel des territoriaux pour 1902 et de réduction à vingt jours des périodes de vingt-huit jours. « Que deviendrait, dit M. Waddington, la stabilité indispensable à nos institutions militaires, si chaque année, lors de la discussion du budget, toute l'organisation de l'armée pouvait être mise en question ? »

Il supprime aussi les amendements relatifs à des distributions de vin et à la majoration de celles de viande pour la troupe.

On croit cependant que la majorité du Sénat adoptera presque sans modifications le projet voté par la Chambre.

Les étudiants en France

Le Bulletin de l'Instruction publique publie la statistique des étudiants et étudiantes dans les universités de France. La récapitulation de cette statistique donne les résultats suivants :

Facultés de droit : 9,608 Français, 441 étrangers, 10 Françaises, 11 étrangères, total : 10,120.

Facultés de médecine : 6,843 Français, 454 étrangers, 260 Françaises, 152 étrangères, total : 7,709.

Facultés des sciences : 3,709 Français, 236 étrangers, 40 Françaises, 58 étrangères, total : 4,043.

Facultés des lettres : 3,008 Français, 189

étrangers, 180 Françaises, 180 étrangères, total : 3,566.

Ecoles de pharmacie : 2,822 Français, 33 étrangers, 73 Françaises, total : 2,928.

Facultés de théologie protestante : 121 Français, 6 étrangers, total : 127.

Ecoles de médecine extra-centrales : 928 Français, 1 étranger, 57 Françaises, 1 étrangère, total : 987.

Ecoles d'Alger : 796 Français, 41 étrangers, 53 Françaises, total : 890.

Les totaux généraux sont : 27,835 étudiants français, 1,451 étrangers, 673 étudiantes françaises, 411 étrangères, soit ensemble : 30,370.

CHRONIQUE LOCALE

POUR 6 ANS !

Sur la proposition de M. Pourquery de Boisserin, la Chambre a voté une proposition tendant à fixer à 6 ans la durée du mandat législatif.

Nos honorables ont trouvé que quatre ans n'étaient pas suffisants pour accomplir les réformes que le pays attend.

C'est un coup d'Etat, a-t-on dit ; dans tous les cas, c'est un vote anti-démocratique.

Ators que le principe même de la République veut que les électeurs soient en contact direct et le plus souvent possible avec les élus, ces derniers, par un escamotage adroit autant qu'intéressé, réduisent les consultations électorales.

Pour couronner cette belle œuvre, les députés pouvaient aussi bien décider que ce vote aurait un effet rétroactif !

Ils n'ont pas osé.

Quoi qu'il en soit, les députés qui ont voté la durée de 6 ans du mandat législatif, auraient dû se soucier un peu plus de l'opinion des électeurs, avant d'émettre un vote qui rogne les prérogatives du suffrage universel.

C'est pourquoi nous déplorons de trouver dans la liste de ceux qui ont approuvé ce projet les noms de nos députés.

Bien que le gouvernement ait appuyé la proposition de M. Pourquery de Boisserin, ils auraient dû voter contre.

Quant à M. Lachize, son vote ne nous surprend pas, il a approuvé la proposition Pourquery parce qu'elle était anti-démocratique, à moins que ce ne soit par bienveillance pour son successeur qui jouira ainsi d'un mandat de 6 ans !

Ces sentiments sont d'un parfait altruiste ; si M. Lachize en est animé, nous l'en félicitons !

LA RÉD.

CAHORS

Mise au point

Le Quercynois n'a pas compris une phrase de l'article du Journal du Lot sur la situation politique dans l'arrondissement de Cahors. Nous disions qu'au point de vue économique ou social, M. Rey avait des idées plus hardies que d'autres politiquement plus avancés que lui.

Voici ce que nous avons voulu dire : Dans le programme de tout candidat il y a une partie où sont traitées les questions de politique pure : la question de la prédominance du pouvoir civil, la laïcisation, l'impôt sur le revenu. Dans cet ordre d'idées nous disons que la politique de M. Rey est un peu timide.

